



**Les souvenirs d'anciens agents de l'ex-Direction de la surveillance du territoire**

**(DST) vont être déclassifiés dans l'affaire de l'attentat de Karachi.**

L'attentat avait tué quinze personnes, dont onze ouvriers français de la Direction des constructions navales. Une des thèses est celle d'une attaque menée en représailles à la décision des autorités françaises d'arrêter le versement de commissions sur des contrats d'armement.

### **Les parties civiles réclament la levée du secret-défense**

Les enquêteurs s'intéressent notamment à un financier saoudien, Ali Ben Moussalem, décédé en 2004. Le juge Marc Trevidic avait demandé dès 2012 une déclassification des informations sur ses liens possibles « *avec des organisations terroristes, dont notamment et surtout Al-Qaïda* ».

Le nom d'Ali Ben Moussalem avait notamment été évoqué en 2013 devant le juge Trevidic par Gérard Willing, un professionnel du renseignement, auteur d'une note faisant le lien entre l'attentat et cette piste financière. Il avait affirmé avoir transmis ses informations à un de ses contacts à la DST.

En conséquence, les parties civiles réclament depuis des années la levée du secret-défense sur les documents, ainsi que l'audition d'agents de la DST (chargée du renseignement intérieur, devenue DCRI puis DGSI).

### **Que les témoins répondent directement**

Ceux qui avaient été entendus, comme Éric Bellemin-Comte, alors devenu coordinateur national du renseignement à l'Élysée, s'étaient abrités derrière le secret-défense. Et la commission consultative du secret de la défense nationale (CCSDN) s'était opposée à la levée du secret sur des documents.

Pour contourner cet obstacle, les magistrats instructeurs avaient obtenu en décembre 2014 que les témoins répondent directement à leurs questions via la présidente de la CCSDN, mais celle-ci avait refusé.

Les juges Laurence Le Vert et Trevidic avaient alors envoyé en mars aux agents concernés des questionnaires destinés à être remis directement au ministre de l'Intérieur. « *Ainsi, avaient-ils écrit à Bernard Cazeneuve dans une lettre consultée par l'AFP, les personnes concernées n'auront aucun motif d'arguer du secret de la défense nationale pour ne pas répondre aux questions posées et la commission consultative pourra donner l'avis exigé par la loi sur les documents écrits qui lui seront présentés* ».

### **Les questionnaires seront transmis aux magistrats**

Dans un avis paru le 2 octobre au JO, la CCSDN s'est refusée à statuer. Mais, selon M<sup>e</sup> Dosé, dans la foulée, Bernard Cazeneuve a décidé de passer outre cet avis et d'autoriser la déclassification des questionnaires qui doivent être transmis aux magistrats.

« *C'est l'aboutissement d'une volonté des magistrats instructeurs, des parties civiles, et aussi d'un ministre de l'Intérieur, de voir enfin versées à un dossier des informations essentielles à la manifestation de la vérité* », a commenté M<sup>e</sup> Marie Dosé.